



## CONTRAT D'ENGAGEMENT DU GROUPE LEGUMES

### Automne Hiver, 2011 - 2012

**Contrat à compléter en 2 exemplaires : un pour le producteur, un pour vous**

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs ;
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables ;
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

**Contractants :****Maraîchers**

SCEA NEVOUX-RENAUD

Beaucel

35550 SAINT-GANTON

Tél. : 06.69.36.80.95 ou 06.76.11.15.89

**Consom'acteur**

Nom :

Adresse :

Tél :

Courriel :

**Objet du contrat :**

- Il est proposé des **paniers de légumes frais et de saison** et produits selon des pratiques respectueuses de l'environnement.
- Le producteur s'engage à fournir un panier hebdomadaire sur la période de 1<sup>er</sup> Octobre au 31 mars.
- Le contenu du panier sera déterminé en fonction de la quantité, de la diversité et des prix usuels des légumes disponibles.
- La distribution sera hebdomadaire (le vendredi de 17h 30 à 19h sous le préau derrière la salle polyvalente à Saint-Ganton.)

**Engagements du consom'acteur :**

- J'adhère à JUST AMAP PORTE (10 euros), ses statuts et son règlement intérieur.
- Je m'engage de fermement sur toute la période du contrat.
- J'accepte de participer aux distributions et m'inscris sur le planning.
- Je reconnais que les intempéries, les ravageurs, les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production.
- Je viens remplir mon panier au lieu de distribution ce qui me permet de mieux connaître mes producteurs.
- Quand je ne peux pas venir chercher mon panier, je cherche quelqu'un qui puisse le prendre et émarger pour moi.
- Si je suis absent sans avoir prévenu, j'autorise que mon panier soit mis à la disposition de l'équipe responsable de la distribution.
- J'ai la possibilité de renoncer à trois paniers non consécutifs sur la période en prévenant 2 semaines à l'avance.
- je fais 6 chèques à l'ordre de « SCEA NEVOUX-RENAUD ». Encaissés en fin de mois ils correspondent au 5 premiers mois du contrat.
- le mois de mars ; je réglerai le solde aux producteurs.

MOIS	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
DATES	Les 7, 14, 21 et 28	Les 4, <b>le jeudi 10</b> , 18 et 25	Les 2, 9, 16 et <b>le Mardi 20</b>	Les 6, 13, 20 et 27	Les 3, 10, 17 et 24	Les 2, 9, 16, 23 et 30
<b>PANIERS à 16€</b>	64€	64 €	64 €	64 €	64 €	solde

**Trêve de fin d'hiver :** sur les premiers mois quelques paniers peuvent ne pas être distribués en fonction de la météo.

**Nouvelle adhésion :** un nouvel adhérent peut entrer chaque mois dans la limite des places disponibles. Il s'engagera pour le nombre de mois restant après son entrée.

Fait le : / /2011

Signature du « consom'acteur »,

Signature des producteurs,

Contact contrats : Gildas Hénaff, Responsable contrat,  
contact@justamapporte.net ou 06.21.78.52.80

Association loi 1901 ; JUST AMAP PORTE « le rocher blond » 35550 Saint-Just ; justamapporte.net